



---

**PROJET « Renforcement de la sécurité alimentaire et de la résilience des familles de Guédé Village et de Diama Alwaly par la promotion de l'agroécologie en mettant l'accent sur les inégalités entre les sexes »**

---

**TERMES DE REFERENCES DE PRESTATION DE SERVICES**

**Aménagement du périmètre de 5 ha des femmes de Diama Alwaly**

**A. CONTEXTE**

Depuis plus de 30 ans Enda Pronat s'est engagée dans la promotion de l'agroécologie dans les zones rurales du Sénégal les plus affectées par les conséquences de la révolution verte, à savoir : les Niayes, la Vallée du Fleuve Sénégal, le bassin arachidier et le Sénégal oriental. Elle a démarré dans les années 90 dans la commune de Guédé Village, avec des moyens très limités et sur des aménagements sommaires, la recherche-action pour l'adoption des pratiques agroécologiques avec les communautés locales tel que les exploitations familiales, des groupements de femmes et des Groupements d'Intérêt Economique (GIE) mixtes autour des cultures maraîchères et de la riziculture, en vue d'atténuer l'utilisation des produits agrochimiques promus par le système d'agriculture conventionnelle.

La recherche-action a mené Enda Pronat à évoluer vers une approche globale et systémique qui intègre : la gouvernance et la gestion des ressources, la promotion de l'agroécologie, la prise en compte des problématiques de genre, l'éducation environnementale, la valorisation des produits locaux, le dialogue socio politique à tous les niveaux pour une sécurisation foncière des sociétés paysannes, une gestion durable et communautaire des ressources naturelles, et des politiques agricoles durables qui soutiennent les exploitations familiales. Son intervention dans ce processus permanent de recherche-action avec les paysan-ne-s, s'appuie sur l'étroite collaboration avec des partenaires institutionnels techniques et financiers de la recherche et du développement.

Cependant, alors que la partie agricole de la commune de Guédé Village, à l'instar d'autres zones irriguées de la Vallée du Fleuve Sénégal, présente un fort potentiel agricole (terres et eau disponibles), les populations sont confrontées à plusieurs contraintes relatives à la productivité de leurs exploitations agricoles, notamment les faibles superficies de terres aménagées, la mauvaise qualité des ouvrages et équipements, l'accès au intrants de qualité, la pénibilité du travail et les difficultés liées au stockage des produits récoltés.

C'est dans ce cadre qu'Enda Pronat en partenariat avec Solidaridad Internacional Pais Valenciano (SIPV), avec l'appui financier de la Generalitat de Valencia sont en train de mettre en œuvre **un projet de renforcement de la sécurité alimentaire et de la résilience des familles du village de Guédé et de Diama Alwaly par la promotion de l'agroécologie en mettant l'accent sur les inégalités entre les sexes.**

Ce projet a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations du village de Diama Alwaly à travers le développement d'un système de production agroécologique soutenu par l'amélioration des aménagements et des équipements hydroagricoles, la facilitation de l'accès aux intrants mais aussi l'allègement des travaux de récolte. L'activité d'aménagement du périmètre de 5 ha des femmes de Diama Alwaly consiste à des travaux pour le terrassement du périmètre, l'aménagement parcellaire, la création du réseau d'irrigation, la construction d'ouvrages de prise et de sectionnement et la fourniture de tuyaux d'irrigation. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un projet global d'amélioration des conditions de vie et d'existence des populations locales, notamment des 125 femmes membres du Groupement de Promotion Féminine de Diama Alwaly

## **B. OBJECTIF ET DESCRIPTION DES TRAVEAUX :**

L'objectif global des travaux est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population de Diama en particulier les femmes pour leur sécurité et souveraineté alimentaire. De façon spécifique il s'agit :

De réaliser un aménagement d'un périmètre de 5 Ha du GPF de Diama Alwaly pour permettre aux femmes de disposer d'un jardin bien aménagé pour augmenter la production d'aliments sains et variés.

### **C. Travaux d'aménagements**

#### **I. Travaux de terrassement**

Ces travaux concerneront :

- le pré planage, le planage et l'aménagement parcellaire,
- la création du réseau d'irrigation ;
- l'offset du périmètre

Spécifiquement il s'agira de ce qui suit :

#### **i. Pré planage, planage aménagement parcellaire et création du réseau d'irrigation et de drainage**

Les travaux de planage consisteront à annuler au maximum les pentes dans les parcelles, comme présenté dans le rapport topographique en annexe, à l'aide de mouvement de terrain ou bien de diguettes de niveau pour casser la pente dans le cas où le dénivelé est important au sein d'une parcelle. Le périmètre sera subdivisé en 25 unités parcellaires d'une superficie allant de 14 à 28 ares. Le réseau d'irrigation et de drainage suivra le plan des courbes de niveau présenté dans le rapport de l'étude topographique pour permettre à toutes les parcelles d'accéder de manière optimale mais aussi un drainage naturel satisfaisant.

#### **ii. Offset**

Un travail du sol optimal sera réalisé à l'aide d'un offset en vue de la campagne contre saison chaude de riz.

## **II. Travaux de Génie Civil**

Les travaux de Génie Civil concerneront la construction d'un canal maçonné en « U » et d'ouvrages sur réseau. Il s'agira spécifiquement de :

### **i. Construire un canal maçonné en « U »**

Pour raccorder le réseau d'irrigation du périmètre des femmes au canal principal du GIE Guirobé comme mentionné au niveau du rapport de l'étude topographique, un canal maçonné sera raccordé à celui existant. Il sera construit sur une distance de 75 mètres avec une largeur interne de 0,80 mètres. Les dosages et quantités seront spécifiés au niveau du cadre de devis qui sera joint aux présents TDRs.

### **ii. Construction de partiteurs (10)**

Pour une meilleure régulation de l'eau, 10 sectionnements seront construits sur le réseau d'irrigation. Leurs emplacements seront déterminés au début des travaux avec les bénéficiaires. Ces ouvrages de sectionnement seront munis de vannettes de 70\*50 et ancrés sur les deux cavaliers du canal. Ces sectionnements seront réalisés avec des agglos pleins de 15 posés sur une longrine en BA et avec des raidisseurs en BA.

## **III. Fourniture de matériel**

Il s'agira de fournir 20 siphons d'irrigation de diamètre 63 mm et 6 m de longueur pour la distribution de l'eau au niveau des parcelles surtout celles juxtaposées au canal maçonné. Ceci permettra de réduire la dégradation du réseau d'irrigation par érosion.

## **IV. Description et spécification des matériaux**

Voir bordereau de renseignement des prix.

## **V. Méthodologie et Approche**

Enda PRONAT étant une organisation qui privilégie l'approche participative et inclusive avec les bénéficiaires, un comité de suivi composé de l'équipe technique du projet, des bénéficiaires et du chef de village sera mis en place pour mieux prendre en compte leurs préoccupations durant le déroulement des travaux. En effet, le prestataire devra être à l'écoute des recommandations formulées par le comité tout au long des travaux et intégrer dans sa démarche les éléments suivants :

- une réunion de prise de contact avec le commanditaire et la remise des sites à aménagé ;
- la séance de cadrage technique et méthodologique ;
- un dossier d'exécution des ouvrages de génie civile
- la revue documentaire y compris les entretiens avec les bénéficiaires ;
- l'édition du rapport d'aménagement ;
- la validation du rapport provisoire et définitif.

## **VI. Présentation de l'offre technique et financière**

- Un argumentaire de deux (2) pages au maximum qui justifie les compétences acquises par le prestataire pour assurer la présente prestation ;
- Un document de 5 pages au minimum qui explique la méthode et la démarche d'intervention proposée en correspondance avec les activités à mener ;
- Un document technique présentant les outils et matériels à utiliser lors des travaux.
- Le bordereau des prix renseigné.

## **I. PROFIL, EXPERIENCES ET COMPETENCE :**

Le prestataire devra fournir les pièces administratives ci- après :

- Les diplômes et qualifications pour chaque profil de l'équipe technique et le nombre d'années d'expériences ;
- Avoir effectivement exécuté en tant que prestataire dans au moins deux (02) marchés en travaux d'aménagement hydroagricole pour les cinq (05) dernières années, pour une valeur minimale de vingt millions de francs (20 000 000 F) CFA ; Ces références devront être justifiées par des attestations de services faits délivrées par des maitres d'ouvrage ;
- Connaître la zone du projet et parler la langue poular serait un avantage.

## **II. Modalités de paiement**

Les travaux seront payés à l'Entrepreneur par application des prix du bordereau aux quantités réellement exécutées conformément aux prescriptions du marché.

Le règlement des factures de la prestation se fera comme prescrit ci-dessous :

- Un acompte de démarrage de 50% du montant global des travaux ;
- Un acompte de 30% quand l'exécution physique des travaux aura atteint 50 à 70% ;
- Un versement de 10% après la réception provisoire des travaux ;
- Un dernier versement de 10% à la réception définitive des travaux.

Des Pénalités pour retard dans l'exécution des travaux sont prévues et se présentent comme suit : 1/250<sup>ème</sup> du montant du marché par jour calendaire de retard.

## **III. DUREE DE LA MISSION :**

Le délai de réalisation des prestations est fixé à 30 jours effectifs, à compter la date de notification de l'ordre de service de démarrage. Soit :

- Cinq (5) jours pour la mobilisation des engins et du matériel ;
- Vingt-cinq (25) jours pour l'exécution physique des travaux et la remise à l'état des lieux.

Une visite de réception sera organisée à la fin des travaux avant de régler le décompte final.

## **IV. DATE LIMITE DU DEPOT DES OFFRES :**

## **1. Envoi des offres et délai de soumission**

Les Offres technique et financière en langue française devront être envoyées à Enda Pronat à l'adresse suivante : [pronat@endatiersmonde.org](mailto:pronat@endatiersmonde.org) et [senegal@solidaridadpv.org](mailto:senegal@solidaridadpv.org) en mettant en copie [mamadououmar.mob@gmail.com](mailto:mamadououmar.mob@gmail.com) TEL : 33 889 34 39.

Mettre en objet du mail : Travaux d'aménagement du périmètre des femmes de Diama Alwaly

Les offres doivent être envoyées au plus tard le 31 décembre 2023 à 12h00 GMT.

Tout dossier reçu par l'employeur après la date et l'heure ci-dessus mentionné ne sera pas accepté. Une garantie de soumission n'est pas exigée.

Les offres sont valables pendant quatre-vingt-dix jours (90) jours à compter de la date limite de leur dépôt.

## **2. Ouverture des plis et évaluation**

L'ouverture des plis par l'autorité contractante est prévue le 02 janvier 2024.

Avant l'évaluation détaillée des offres, l'Autorité contractante vérifiera que les offres ont été signées, sont conformes aux conditions requises dans le dossier de DRP et ne comportent pas d'erreurs de calcul.

En aucun cas, le prestataire ne peut se prévaloir de l'insuffisance de renseignements fournis par le Maître de l'ouvrage pour revenir en cours d'exécution du marché sur les prix qu'il a proposés ou demander une quelconque indemnité.

Si une offre n'est pas conforme pour l'essentiel aux dispositions du présent dossier de DRP, c'est-à-dire comporte des déviations substantielles aux termes, conditions et spécifications, elle sera alors rejetée.

Les offres considérées conformes sont vérifiées par l'Autorité contractante. Lorsqu'il y a une différence entre le prix unitaire et le total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire prévaut. Si un soumissionnaire refuse d'accepter la correction, son dossier sera rejeté.

Une lettre de notification portant validation ou rejet de l'offre sera envoyée au prestataire. En cas de réclamation, le Procès-Verbal de sélection sera mis à sa disposition.

## **3. Attribution du contrat**

L'Autorité contractante attribue le contrat au candidat dont l'offre a été considérée conforme pour l'essentiel au dossier d'appel d'offres.

Avant l'expiration de la période de validité des offres, l'Autorité contractante notifiera à l'attributaire du contrat que son offre a été retenue. Cette lettre précise le montant que l'Autorité contractante paiera à l'Entrepreneur pour l'exécution des travaux spécifiés par le marché.

L'Autorité contractante informera les autres candidats du rejet de leurs offres.

## V. BORDERAEU DE RENSEIGNEMENT DES PRIX

Désignations	Unités	Qtés	Prix Unitaires (FCFA TTC)	Prix Totaux (FCFA TTC)
<b>TRAVAUX DE TERRASSEMENT</b>				
Travaux d'aménagement (Pré planage, planage, parcellement, réseau d'irrigation et de drainage)	Ha	5		
Offset	Ha	5		
<b>Sous total Travaux Terrassement</b>				
<b>TRAVAUX DE GENIE CIVIL</b>				
Réalisation d'ouvrages de sectionnement sur réseau avec des vannettes de 70*50cm y/c toutes sujétion	U	10		
Béton Armé dosé à 350kg/m3 avec des graviers latéritiques criblés pour radier, poteaux et chainage revêtement, y/c béton de propreté et toutes sujétion de mise en œuvre	m3	14		
Maçonnerie en agglos pleins de 20 y/c revêtement intérieur et extérieur avec du mortier de ciment dosé à 300kg/m3	m <sup>2</sup>	125		
Réalisation revêtement en perrés maçonnés à la sortie des ouvrages.	m <sup>2</sup>	20		
<b>Sous total Travaux GC</b>				
<b>EQUIPEMENTS</b>				
Fourniture de siphons d'irrigation de diamètre 63 mm et de 6 m de long	U	20		
<b>Sous Total Equipement</b>				
<b>TOTAL GENERAL TTC</b>				